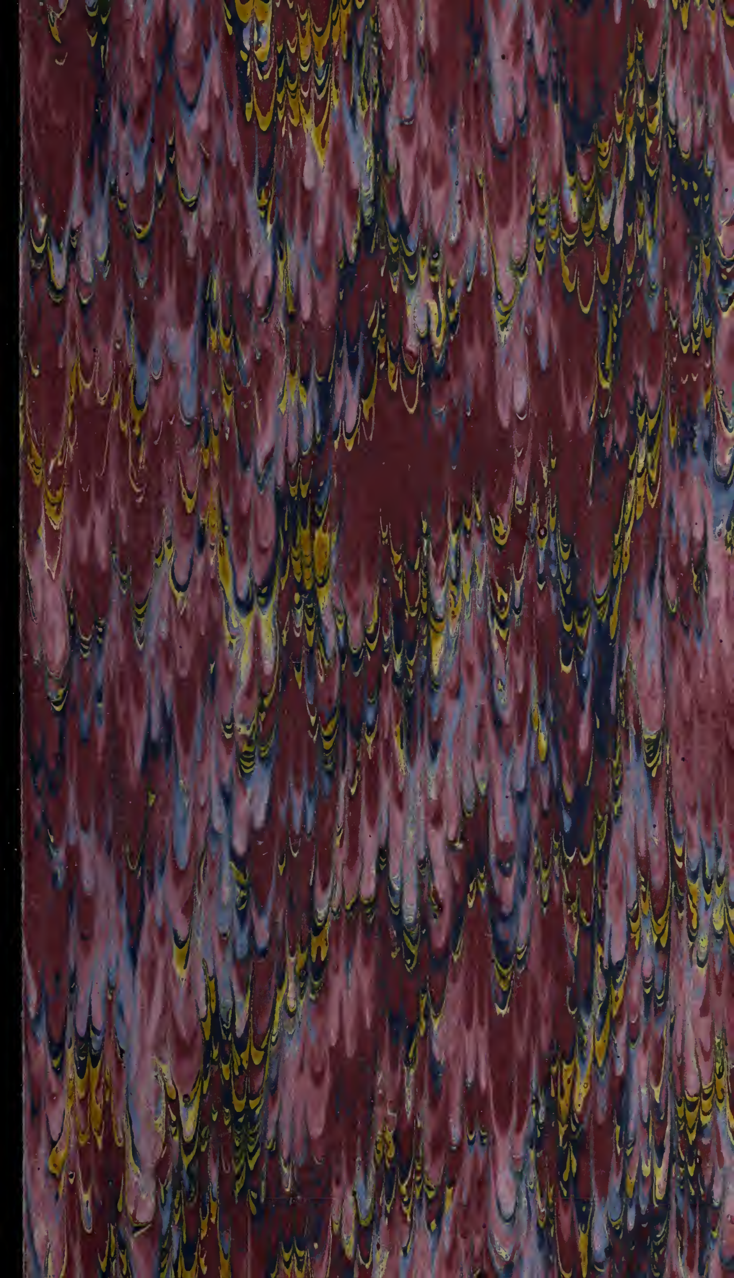



VELUT ARBOR ÆVO

AVIS AU CANADA,

A L'OCCASION DE LA CRISE IMPORTANTE ACTUELLE, CONTENANT

Une rélation fidéle d'un nombre de cruautés inouies, commises depuis la révolution Françoise, par les personnes qui exercent actuellement les pouvoirs de gouvernement en France et par leurs adherents.

PAR

UN CANADIEN.

Il est essentiel à la cause de la justice et de l'humanité d'avertir ici, que ce recit mélancolique n'est pas l'effet d'une malice factice, mais qu'il contient des faits qui n'admettent aucun doute, comme étant tirées des PROCEDURES *d'ETAT* de la FRANCE, *et recueillis de dépositions formelles, faites sous* SERMENT, *soit par des témoins oculaires ou par les complices indirects des crimes qu'ils attestent.*

QUEBEC:

IMPRIME A LA NOUVELLE IMPRIMERIE, *Rue des Jardins.*

1798.

pn u lo.
mi idei ble
mi n tde da nlet
la mind le feu
trenne nade au e ...lerge le 15
... ferier ... chat ... fete la femme
... mat da batter
3 mi n tde blé

Jana ai pa da di
4 ai ntre les
2 mind de not
1 ai intre pout
la mind de gucci

---

e Gnet pe sadi le
30 ...
1 ni ndde ble
... Javot

AU LECTEUR.

Les pages ſuivantes contiennent un détail concis d'énormités qu'on ne ſauroit lire ſans frémir. Il eſt tiré de documens dont l'authenticité, malheureuſement, ne peut être revoquée en doute. On pourroit aiſément former un gros volume de ce catalogue ſanglant ; et alors même un grand nombre des crimes qui ont ſignalé la REVOLUTION de FRANCE ſe paſſeroit ſous ſilence.

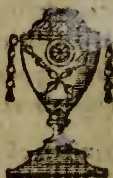
Puiſqu'il eſt vrai qu'il y a des hommes aſſez dépravés, aſſez infatués, pour admirer l'arbre qui a produit des fruits auſſi empoiſonnés, il eſt juſte qu'on compare ſes beautés avec ſes défauts, pour mettre le public en état de juger de ſes qualités et de ſon mérite.

L'intention de cet ouvrage eſt de donner aux habitans de ce païs fortuné une preuve frappante et expérimentale des horribles effets de l'anarchie et de l'impiété. Le mépris des loix et de la religion ſe prêchent avec trop de ſuccès, et ſi nous ne mettons à profit le TERRIBLE EXEMPLE devant nous, nous ſommes expoſés à *eſſuïer* TOUTES les *calamités que le* CIEL et la TERRE *nous conjurent d'éviter.*

Fermement imbu de cette vérité, l'auteur de cet ouvrage oſe entreprendre de detromper ceux qui ſont dans l'erreur, et de leur faire connaître le danger qu'ils courent, pendant qu'il eſt encore en leur pouvoir de s'en garantir. Agiſſant par un tel motif, il ſe repoſe

avec confiance ſur le bon ſens et la piété de ſes compatriotes, et ne doute pas qu'ils ſeconderont ſes efforts par leur zèle pour le bon ordre et la religion.

Les matiéres de cette brochure ont été tirées de différentes publications ; TOUTES écrites *par des François*, et TOUTES (une ſeule exceptée, dont on n'a fait que peu d'extraits) *imprimées à Paris*.



AVIS

AVIS
AU
CANADA.

1. PEU de tems aprés que la premiére Assemblée Nationale eut décrèté que le comtat d'Avignon appartenoit à la nation Françoise, une armée d'assassins, commandée par un certain Jourdan surnommé le coupegorge, prit possession de la malheureuse ville d'Avignon. Les églises furent aussitot pillées, les vases sacrés profanés et emportés et les autels abattus. Soudain les prisons se remplirent et les victimes infortunées n'en sortirent que pour aller au dernier supplice. On creusa un trou profond pour les enterrer, et avant dix heures du lendemain on y avoit jetté six cens cadavres tout mutilés et déchirés. Mr. Nolhac, prêtre, agé de quatre vingt ans étoit du nombre. Il avoit été Recteur de St. Symphorien pendant trente ans, ayant préféré cette paroisse à toutes les autres, et qu'il a constamment refusé de changer pour des cures plus lucratives, parce qu'il ne vouloit pas en abandonner les pauvres. Durant son Rectorat il avoit été le pére commun de tous ses paroissiens, l'appui de l'indigent, le consolateur des affligés et l'ami des honnètes gens. A l'approche du danger ses amis lui conseillérent de se sauver ; mais rien ne put l'engager à quitter son troupeau " Non" dit le bon viellard " Je l'ai gardé dans le tems heureux de la paix, je ne l'abandonnerai.

donnerai pas au milieu de l'orage et de la tempête, sans pilote, sans un ami qui le console au dernier moment. Mr. Nolhac, qui jusqu'à ce moment, avoit été respecté, même par les plus grands scélérats, fut trainé en prison la veille de l'exécution. Son arrivée fut celle d'un ange consolateur" Je viens, mes enfans, leur dit-il, pour mourir avec vous. Bientôt nous paroîtrons devant ce Dieu que nous servons et qui nous soutiendra à l'heure de la mort. Il ranima leur courage chancelant, il leur donna les derniéres marques consolantes de son amour, et le lendemain il fortifia chaque individu lorsqu'il se rendit à l'appel de son meurtrier. Deux de ces bourreaux, placés à la porte, assommoirent les prisonniers avec des barres de fer à mesure qu'ils passoient. Les corps, ensuite, furent livrés à d'autres monstres, qui les coupérent et défigurérent avec leurs sabres avant de les jetter dans la fosse, afin que leurs parens et amis ne pussent les reconnoître, Quand les coupe-gorges furent dispersés, chacun désiroit trouver le corps de Mr. Nolhac, et après bien des recherches on le reconnut à la soutane et au crucifix qu'il portoit à sa poitrine. Son corps étoit percé en cinquante endroits, et son crane cassé en piéces,

Histoire du Clergé François, par l'Abbé Barruel, page 104.

2, Plusieurs prêtres furent conduits à la grève, où on leur donna le choix de faire le serment ou de mourir.(*) Au nombre de ces infortunés il y avoit un Sulpicien, agé de quatrevingt dixhuit ans et un jeune abbé, nommé Novi. Tous, le vénérable Sulpicien

à

(*) Ce serment, en effet, n'étoit autre chose qu'un parjure, puisqu'en le faisant il falloit qu'ils rompent celui qu'ils avoient pris en se vouant à l'état ecclésiastique.

à la tête, choifirent la mort. Le procès de Mr. Novi, fur tout, étoit accompagné de circonftances très cruelles. Les fcélerats amenérent le pére de l'abbé, et lui dirent que s'il pouvoit perfuader fon fils de prendre le ferment on l'épargneroit. Le tendre viellard balançe, héfitant entre les fentiments de la nature et les devoirs de religion; à la fin il céde à la tendreffe paternelle. Il fe jette au col de fon fils, preffe fa face contre fon fein, et avec des larmes et des fanglots le conjure de fe rendre. Oh mon fils ! mon fils ayez pitié de votre pére. Mon pére bien aimé, repliqua l'abbé, je ferai plus, je ferai plus, je mourrai digne de vous et de mon Dieu. Vous m'avez élevé dans la religion catholique. Je fuis prêtre. Je fuis un ferviteur de Dieu. Vous recueillerez plus de confolation dans votre vielleffe d'avoir un fils martir qu'un fils apoftat. Les bourreaux auffitôt les féparérent avec violence, et nonobftant les cris et les plaintes du pére, le fils devint en peu de minutes un cadavre fanglant.

3. Dans la même ville et au même jour la hache étoit fufpendue fur la tête de Mr. Teron, lorfque les révolutioniftes fe fouvinrent qu'il avoit un fils. Ce fils avoit autour de dix ans ; et, afin de jouir à la fois des tourmens du pére et des larmes du fils, on amena ce dernier au lieu de l'exécution. Les pleurs et les cris de cet enfant flatta le goût des fpectateurs feroces. Après s'être raffaffiés de ce fpectacle, ils firent mourir le pére aux yeux du fils, qu'ils barbouillérent de fon fang. page 211.

4. Auffitôt que l'infortuné Louis XVI. fut transféré du trône dans une prifon lugubre, l'Affemblée Nationale forma un plan pour extirper entiérement les prêtres et avec eux la religion Chrétienne. Les mi-

-niftres

niſtres de l'autel furent ſaiſis et empriſonnés ou transportés de toutes les parties du royaume. A Paris on en enferma trois cens, qui furent maſſacrés dans les premiére et ſeconde ſemaines du mois de Septembre de 1792. page 268,

5. On plaça les aſſaſſins en deux rangs à la porte de la priſon de la Force : les deux monſtres, appellés Juges, étoient poſtés à la porte d'entrée et y donnoient le ſignal de mort; auſſitót que le priſonnier étoit paſſé devant eux, les bourreaux avec leurs couteaux et ſabres l'expedioient et jettoient les corps à meſure en tas derriére la ligne. Au pied de ce trophée de cadavres, dit l'hiſtorien, expoſons maintenant une ſcene d'un nouveau genre, dans le meurtre de la Princeſſe de Lamballe. Elle s'étoit rendue en ſureté à Londres ; mais attachée à la famille Royale, qu'elle voyoit en danger, elle ne put ſe réſoudre à reſter dans ſon aſile. Sa fidélité étoit un crime que ſes ennemis ne purent lui pardonner,

Quand cette illuſtre victime fut amenée, on lui propoſa de jurer une haine éternelle au Roi, à la Reine et à la Royauté. Ce Serment, dit elle ne s'accorde pas avec les ſentimens de mon cœur, jamais je ne le ferai. On la livra auſſitôt entre les mains des bourreaux. Ces miſérables firent ſemblant de la careſſer, en lui paſſant leurs mains enſanglantées ſur les joues, et la trainérent ainſi le long de la ligne. Malgré toutes ces inſultes ſon courage ne s'abattit pas Etant proche du monceau de corps morts on lui ordonna de ſe mettre à genoux et de demander pardon à la nation. " Je " n'ai jamais offenſé la nation, repliqua-t elle, et " ne puis lui demander pardon" "A bas" criérent ils " et demandez pardon ſi vous voulez vivre." Non

dit-

dit-elle " Je dédaigne de demander pardon à des assaf-
" fins qui prétendent être la nation. Je ne m'age-
" nouillerai pas devant eux, et je méprise toute faveur
" de leur part,

Son ame étoit audessus de la crainte : on entendoit crier de tout côté, " à genoux et demandez pardon" mais en vain. Deux des bourreaux la saisirent aussitôt par les bras et la tirérent violemment de part et d'autre, à lui disloquer les épaules. " Continuez misérables" dit l'héroique Princesse, je ne demanderai pas pardon. Enragés de la résistance d'une femme, ils la terrassérent, et en peu de minutes elles expira sous les coups de couteau et de poignard. Sa tête aussitôt parut élevée sur une pique de liberté. et son cœur, *après avoir eté mordu* par un des cannibales, fut mis dans un bassin, et l'un et l'autre furent portés en triomphe par les rues de Paris. La populace étant rassasiée de ce spectacle, les porteurs s'en furent au Temple, qui alors étoit converti en prison, où un des Commissaires, gardien du Roi, l'appella à la fenêtre pour qu'il vint les voir, mais un autre garde, un peu plus humain, empêcha l'infortuné monarque de s'approcher. Le recit de cette avanture jetta la Reine dans un accés de défaillance, et lui sauva la douleur de voir cette horrible scene.

Le corps tout nud, les boyaux trainans, fut exposé au haut du tas de cadavres, où il demeura jusqu'à la fin du massacre.

6. Ils firent un grand feu sur la place Dauphine, auquel on rotit un grand nombre d'hommes et de femmes. La Comtesse de Perignan, avec ses trois filles y furent trainées. Elle furent deshabillées, frottées d'huile et puis mises au feu. L'ainée des filles, agée de quinze ans, pria qu'on mit fin à ses tourmens, et

un

un jeune homme lui caſſa la tête. Les cannibales qui jettoient des cris de joie et danſoient autour du feu, enragés de ſe voir privés du plaiſir d'entendre ſes plaintes ſaiſirent le meurtrier trop compatiſſant et le précipitérent dans les flammes

Après que la Comteſſe fut morte ils amenérent ſix prêtres, et coupant une partie de la chaire rotie, ils leur en offrirent à chacun un morceau à manger. Les prêtres fermérent les yeux et ne firent aucune réponſe. Le plus agé d'eux fut enſuite deſhabillé et attaché près du feu. La populace demanda aux autres s'ils ne preféroient pas une tranche d'un prêtre à celle d'une comteſſe ; mais ils ſe précipitérent auſſitòt dans les flammes. Les barbares les retirérent pour prolonger leur tourmens, mais trop tard pour n'être pas hors du pouvoir de leur cruauté. *Page* 327.

7. Lundi, le 3me Septembre, à dix heures du ſoir, un homme, ou plutòt un monſtre, nommé Philippe, qui demeuroit dans la *rue du Temple*, vint dans l'Aſſemblée des Jacobins, dont il étoit membre, et avec une boëte dans ſa main il monta la tribune. Il débuta par un long diſcours ſur le patriotiſme qu'il termina en déclarant, que, ſuivant lui, tout homme qui ſe laiſſe entrainer par la voix de la nature et du ſang, au préjudice de ce qu'il doit à la patrie, eſt un ariſtocrate et digne de mort ; et pour convaincre ſes auditeurs de la pureté et de la ſincérité de ſes propres principes, il ouvrit la boëte, et par les cheveux gris il en tira les têtes ridées et ſanglantes de ſon pêre et de ſa mére. Je les ai coupées de ma propre main ces têtes, dit le monſtre, parcequ'elles ont conſtamment refuſé d'entendre la meſſe de la bouche d'un prêtre conſtitutionel. Le diſcours de ce parricide fut reçu avec de grands applau-

diſſemens.

diſſemens, et les deux têtes furent enterrées ſous les buſtes d'Ankerſtrom et de Brutus, derriére la chaire du préſident.(§)

Extraits d'une rélation des cruautés commiſes à Lion.

8. La dévaſtation et le maſſacre à Lion, cette ville autrefois ſi riche et ſi floriſante, s'ouvrit par une profanation de tout ce qu'il y a de ſacré. Les chefs du maſſacre, un comédien et un homme qui, ſous l'ancien Gouvernement, avoit été huiſſier furent choiſis parmi les Membres de la Convention Nationale. Ils s'attachérent d'abord à abrutir la populace, à éteindre juſqu'à la derniére lueur d'humanité et de religion, et conſéquement toute crainte d'un avenir vengeur. C'eſt ainſi qu'ils preparérent le peuple aux forfaits qu'ils étoient chargés de commettre.

On débuta par une farce en imitation d'une proceſſion, telle qu'elle ſe fait chez les catholiques romains. Cette proceſſion étoit précédée par des hommes portant les calices et autres vaſes des égliſes dépouillées, ſuivis d'un ane en habillemens d'un prêtre que l'armée révolutionnaire avoit tué aux environs de la ville, avec une mitre ſur la tête. Cet animal, ſemblable à celui qui a porté notre Sauveur, ici, étoit chargé de crucifixs et autres Symboles de la Religion chrétienne

(§) Suivant Monſieur Peltier, dans ſon Portrait de Paris, le nombre de perſonnes maſſacrées dans les différentes priſons de cette ville, depuis Dimanche 2me. juſqu'à Vendredi, 7me Septembre, 1792, ſe monta à 1,005. à ce nombre, dit-il, il faut ajouter les pauvres victimes qui furent miſes à mort à l'Hôpital de Bicètre et dans les cours de la Salpétriére, celles qui furent noyées à l'Hôpital de la Force, et toutes celles qui furent trainées hors des cachots de la Conciergerie et du Chatelet, pour être écorchées ſur le Pont au Change, dont la totalité peut, ſans exagérer, être ſupputée à 8000 ames.

tienne, portant le vieux et le nouveau teſtament attachés à la queue.

A l'arrivée de cette proceſſion, au lieu préparé pour cet effet, la bible fut brulée, et on fit boire l'ane dans la coupe du St. Sacrement, au milieu des acclamations de cette race impie.

Un tel commencement ne laiſſa aucun doute ſur ce qui devoit ſuivre: auſſitôt un maſſacre de toutes les perſonnes riches ſans diſtinction eut lieu. On les mena, hommes et femmes, par centaines à la fois, hors de la ville, où elles furent attachées à des arbres, et fuſillées, poignardées ou aſſommées. Dans la ville la guillotine alloit ſans interruption; on la changea par trois fois de place, et malgré les trous qu'on avoit creuſés de chaque côté, le ſang couloit dans les goutiéres des rues.

Il ſeroit impoſſible de peindre la ſcêne de carnage, ni de faire un recit de toutes les cruautés, juſqu'ici inouies. On donnera cependant le détail de deux ou trois des plus remarquables. Page 37.

9. Madame Lauras ayant appris que ſon mari étoit condamné à mort, s'en fut, accompagnée de ſes dix enfans ſe jetter aux pieds du féroce Collot d'Herbois, un des membres de la Convention; mais quel miſéricorde pouvoit-elle attendre d'un barbare qui ne s'occupoit qu'a verſer le ſang humain? Elle ſuivit ſon cher époux à la place de l'exécution, entourée de ſa famille épleurée. Elle le vit tomber, et ſes yeux égarés annoncérent qu'elle n'avoit que peu d'inſtans à vivre. Elle fut ſaiſie des douleurs d'un enfantement prématuré; on la porta chez elle, où un Commiſſaire arriva peu de tems après, la chaſſa de ſon lit et de ſa maiſon, et au ſortir de la porte elle tomba morte dans la rue. *Page* 39.

10. Deux femmes qui avoient perſiſté à ſolliciter la grace de leurs maris, furent liées pendant ſix heures aux poteaux de la guillotine. Dans cette ſituation elles furent témoins de l'exécution de leurs maris, dont le ſang réjaillit ſur elles. Page 41.

11. A ces faits j'ajouterai la mort de Maupetit. Il fut fait priſonnier durant le ſiége, enterré vif jusqu'au col, et dans cet état, ces barbares, pour ſe divertir, en imitation du jeu de quilles, lui caſſérent la tête à coups de boulets de canons, en faiſant des geſtes de vrais ſauvages. Page 101.

EXTRAITS *des procédures des Committés Révolutionaires à Nantes, et du repréſentant* CARRIER.

12. A *Nantes* on noïa des viellards, des femmes enceintes et des enfans, ſans diſtinction. On les mit à bord de gabares entourées de barriéres, pour les empêcher de ſauter à l'eau, en cas qu'ils ſe dégageaſſent. Ces gabares avoient des chevilles au fond ou áux còtés, qui étant tirées, elles caloïent avec tous les malheureux à bord. Ces expéditions au commencement, ſe faiſoient de nuit, mais bientôt ces horreurs ſe commettoient en plein jour. D'abord on noïa les priſonniers avec leurs habits, mais cela parut trop humain à ces ſcélérats qui ne purent ſe refuſer le plaiſir d'expoſer les deux ſéxes nuds l'un devant l'autre.

13. Je parlerai maintenant, dit le témoin, d'un nouveau genre de cruauté On choiſit les jeunes filles parmi la foule des malheureux ; on les dépouilla de tout habillement et on les lia enſemble face à face. Après avoir reſtés environ une heure dans cette ſituation, on les mit dans une gabare ouverte, puis on les aſſomma à coups de croſſe de fuſil et on les jetta

à l'eau. C'est ce qu'on appelloit des *mariages républicains*. Vol. 1, page 68.

Carrier, le plus sanguinaire des hommes, harangua ses suppots, l'épée à la main. Il fit fusiller une femme simplement parcequ'elle le regardoit. Il choisit parmi les prisonniéres celles qu'il croyoit dignes de ses exécrables caresses, et après avoir assouvi sa passion il les envoïa à la guillotine.

Remarquez lecteur, ce Carrier étoit un *membre* de la *Convention Nationnale* un *Représentant au peuple* un *Législateur*. Vol. 1 Page 76.

15. *Nantes 5me Ventose 2de, Année de la République Françoise*,

15 Il est ordonné par ces présentes au citoyen *Malé* de conduire les quarante femmes sous sa garde, au sommet du Rocher Pierre Moine, et de les precipiter de là dans la mer. Vol. 5, page 33.

(Signé) Foucault.

16. *Vaugois*, un des témoins, dit, Maintefois jai écrit aux administrateurs du district, et j'ai souvent eté au Committe Revolutionnaire, priant qu'on ait compassion des pauvres enfans en ortéon, mais je n'ai pu rien obtenir. A la fin je hazardai de parler à Carrier, qui me repondit en colere, vous etes un contrerevolutionniste ; point de pitie, ce sont de jeunes viperes qu'il faut faire perir. Si j'avois fait cette demarche de mon chef, j'aurois subi le même sort.

17. Un jour en entrant dans *l'entrepot*, un citoyen de Nantes vit un gros tas de cadavres. Ce n'étoit que des enfans, dont plusieurs respiroient encore en agonisant. L'homme les regarda pendant quelque tems ; il

il en vit un qui remuoit le bras; il s'en saisit, le porta chez lui, et eut la satisfaction de le sauver du trèpas.

18. Un Mr. *Thomas* fut interrogé, et affirma, que le Committé Révolutionnaire avoit donné ordre que tous ceux qui avoient retiré des enfans des prisons ayent à les rapporter ; et cela, ajouta le témoin, uniquement pour le plaisir de les faire détruire. Vol. 2, page 151.

19. *Cessirant*, un témoin, déclare qu'on avoit proposé de faire fusiller un nombre de prisonniers en *masse*, mais que la proposition fut rejettée. Néanmoins, dit il, en m'en retournant chez moi un soir, je rencontrai Ramor, qui m'informa que dans le moment même on les fusilloit. Comme je n'entendis aucun bruit je ne voulus pas le croire ; mais je ne restai pas long tems en suspens. Un homme couvert de sang s'approcha de moi; voila, me dit-il, mon ami, comme nous les envoyons dans l'autre monde. *On en avoit tué sept cens l'après midi de ce jour.* Vol. 4, page 245.

20. *Debourges*, un témoin, dit, pendant six jours je n'ai vu que des gens qu'on noyoit, guillotinoit ou tuoit à coups de fusil. Etant un jour de garde, je commandai un détachement qui conduisit la quatriéme *masse* de femmes pour être fusillées à Gigan. A mon arrivée je trouvai déja *les corps de soixante et quinze femmes étendues sur la place, elles étoient toutes nues, on me dit, que c'étoit des filles depuis quinze à dixhuit ans.* On achevoit à coups de sabres celles qui malheureusement ne tomboient pas roides mortes. Vol. 1, page 256.

21. Mme Pichot, demeurant proche de la greve à Nantes, dit, qu'elle a vu les charpentiers occupés à construire les gabares pour noyer les prisonniers, et

C 2 peu

peu après, dit le témoin, je vis amener, vers la brune, un nombre de femmes pour être noyées, dont plusieurs avoient des enfans, qui n'etoient pas encore sevrés, dans leurs bras. Elles se lamentoient pitoyablement. Oh, s'écrioient elles, nous ferat on mourir sans nous entendre.

22, Plusieurs pauvres femmes du voisinage coururent et prirent chacune un, d'autres deux enfans de ces victimes, sur quoi les pauvres créatures se delespérérent et se tirérent au cheveux. Oh mon amour, mon bien aimé, m'est tu donc arraché pour toujours ? Que le ciel protége mon cher enfant. Jamais n'entendit on de telles plaintes, mais elles ne purent fléchir leurs inexorables conducteurs.

Plusieurs de ces femmes étoient très avancées dans leur grossesse. Elles furent toutes mises dans les chaloupes ; on en expédia une partie sur le champ, le reste fut mis à bord du bateau Hollandois pour cette nuit.

Le Lendemain, dit le témoin, quoique nous fussions tous effrayés, plusieurs eurent le courage d'aller demander un enfant de ceux qui vivoient encore, mais le cruel Fouguet leur refusa, disant, que ses ordres étoient changés, et ils furent tous noyés. Vol. 2. page 222.

23, *Delamarre* informe le tribunal qu'on avoit fait un tas de cadavres des femmes fusillées, et les soldats, en badinant, appelloient cette horrible scène *la montagne*, faisant allusion à la montagne de la Convention Nationale, Vol. 2, page 227.

24, *Caron* un subordonné de Marat informe le tribunal, qu'il a fait fusiller sept mille cinq cens personnes au Gigan, et qu'il a aidé à en noyer quatre mille. Vol. 2, page 252.

Sophie

Sophie Bretonville, un témoin, attefte, que Parocheaux venoit fouvent chez fon pere, fous prétexte de parler à fa mere, concernant l'élargiffement de fon mari ; mais que fon vrai but étoit de faire des offres indécens à elle même. Qu'en effet il lui propofa d'élargir fon pere, fi elle vouloit fe prêter à fes defirs lubriques, et que fur fon refus Parocheaux répondit, fort bien, je ferai fon affaire dans un moment. Vol. 2. page 254.

26. Le Committé ayant befoin d'une maifon, on dit à Chaux qu'il y en avoit une dans le voifinage, mais qu'elle étoit occupée par le proprietaire, la belle hiftoire, dit Chaux, qu'on emprifonne le coquin et il fera bien aife de fauver fa vie au prix de fa maifon.

Lorfqu'on repréfenta au Committé la fituation affreufe des prifonniers, Goulin et Chaux répondirent, tant mieux, qu'ils périffent, c'eft autant de gagné pour la nation. Vol. 2. page 2[illegible]8.

27. *Jeanne Lavigne* informa le Tribunal, qu'un foir Carrier vint avec Philippe pour fouper chez elle, le témoin dit qu'ils s'entretenoient fur les mefures qu'il y avoit à prendre : vous êtes des gueux effeminés, des juges pufillanimes : il vous faut donc des preuves pour guillotiner un homme ? Qu'on noie les coquins, dit le repréfentant du peuple, qu'on les noïe, c'eft le plus court. Vol. 2. page, 284

28. *Mdme. Laillet* informe le tribunal que fix jeunes demoifelles, nommées Lameterye, furent envoyées au *Bouffay*. Carrier, dit elle, ordonna de les faire mourir fans répit. Le geolier me chargea de leur apprendre leur fort. Je les appellai, dans une chambre apart, et leur dit que le repréfentant du peuple avoit ordonné leur execution.

La plus jeune me donna cette bague (le témoin produisit la bague) elles se mirent a genoux et invoquérent le nom de Jésus Christ. Les scélérats les arrachérent de cette posture pour les trainer au lieu du supplice. Elles furent exécutées sans aucune forme de procès. Pendant qu'on les expedia, vingt-sept hommes attendirent le même sort au pied de la guillotine.

Pour *l'honneur* du bourreau on dit, que son remors d'avoir exécute ces Demoiselles étoit tel, qu'il en mourut peu de jours après.

29. Ce témoin ajoute—j'ai vu quantité de cadavres nuds, jettés par la marée le long des bords de la Loire. J'ai vu des monceaux de corps humains entamés, et en partie devorés par les chiens et les oiseaux de proie : ces derniers voltigeoient continuellement au dessus de la ville, et surtout proche de l'eau. (*) Vol. 3. page, 14.

30. Un jour *le Capitaine Boulet*, en levant son ancre, vit plusieurs corps morts soulevés par les cables, et il ajoute, qu'il y avoit cent trente femmes d'enfermées à Mirabeau, qui disparurent tout à coup. Vol. 3. page 25

31. Je fus présent, dit *Tubouzet*, lorsqu'on noïa des prisonniers à bord d'une gabare, conduite par Affilé, qui leur dit, venez, mes amis, venez *à l'Isle aux Plongeons* ; avant d'arriver au lieu destiné, j'entendis les cris perçans des prisonniers. Oh sauvez nous, criérent ils, il est encore tems, de grace sauvez nous. Les mains de quelques uns étant deliées, ils les passérent à travers

(*) J'ai vu un nombre de carcasses humaines dans le fond des gabares, à moitie couvertes d'eau.

travers les barriéres, criant, ayez pitié de nous, ayez compaſſion ! ce fut alors que je vis ce monſtre Grandmaiſon leur couper les mains et les bras avec ſon ſabre. Dix minutes après j'entendis les charpentiers dans les petits batteaux travailler aux côtés de la Gabare, qui cala et diſparut auſſitôt. Vol. 3 page 38.

32. *Lambert*, autre témoin, informe le tribunal, qu'il a vu les bords de la Loire couverts de cadavres, parmi leſquels il y avoit beaucoup de viellards, et enfans de l'un et de l'autre ſexe, et un grand nombre de femmes, tous nuds. J'ai remarqué entr'autres une femme, dit il, qui tenoit un enfant ſerré dans ſes bras ; elle etoit du nombre de deux cens qui avoit été noïées à la brune de la veille. Vol. 3. pag. 66.

33. Un témoin déclare avoir vu LeBrun, un des ſubordonnes de Marat, ſauter et danſer ſur le corps d'un enfant mort. Vol. 3, page 96.

34. *Naud* dit, que *Lalloue* s'offrit d'aller exprès pour ramener les cent trente deux perſonnes qu'on avoit envoyees de Nantes à Paris, pour le plaiſir, à ce qu'il dit, de les voir noïer.

Ce Laloue, continua le témoin, quoiqu'il n'avoit que dixneuf ans, etoit un des juges et l'ami du repréſentant du peuple. Il avoit été convaincu de *vol*, et ſe vantoit d'être un des meurtriers des priſonniers à Paris, en Septembre de 1792. Ah ! dit il un jour à un de ſes confréres, ſi vous nous aviez vu au mois de Septembre à Paris ; c'eſt là que vous auriez appris à les envoyer dans l'autre monde. Vol. 3. page 65.

35. *Lauremy* informe le tribunal qu'il a vu conduire trois cens perſonnes à la fois à l'eau ; qu'elles étoient toutes nues, les mains attachées derriere le dos.

Le

Le témoin, ajoute, j'ai vu tuer plusieurs femmes et filles, à bord d'une chaloupe, dans la rivière ; j'ai vu, dit-il un jeune homme couper les têtes de deux filles de dix-huit ans, en chantant la *Carmagnole*, Vol. 3, page 114.

36. *Juget*, un Juge de Nantes, lit du régistre de son tribunal un ordre de Carrier, de faire fusiller trente-six hommes, vingt femmes et quatre enfans, sans forme de procès, ce qui fut exécuté. Vol. 3, page 148.

37. Un des témoins dit, un jour on m'envoia à Bowin pour faire enterrer quelques corps qui restoient dans la place publique. J'y trouvai plus de trente femmes toutes nues, exposées avec l'indécence la plus choquante. Vol 4, page 280.

38. *Fontbonne* informe le tribunal, qu'étant invité à diner dans un jardin de plaisance appartenant a Dacrois Carrier, et O'Sullivan etoient du parti. La conversation roulant sur la force corporelle de certaines personnes, O'Sullivan dit mon frére, par exemple, étoit Diablemen fort, sur tout dans le col ; car, le bourreau fut obligé de lui donner le second coup avec le *rasoir National*, avant qu'il put faire sauter sa tête.
Le temoin ajoute, O Sullivan nous dit que, voulant noïer un homme bien plus fort que lui, que l'homme se defendit mais fut assommé ; alors, dit O'Sullivan, je lui enfonçai mon couteau dans le cœur comme les bouchers font aux moutons. Vol. 9, page 2,6.

40. Un témoin dit que Goullin roua son propre pére, malade au lit, de coups de baton, dont le vieillard mourut deux heures aprè .

Oui (dit l'auteur de la *Conjuration*, page 160.) Oui, nous

nous avons vu un repréſentant du peuple, un membre de la Convention Nationnale, attacher quatre enfans, dont le plus agé n'avoit que ſeize ans, aux quatre poteaux de la guillotine, pendant que le ſang de leur pére et mere ruiſſeloit ſur l'échaffaut et degouttoit même ſur leurs têtes. Vol. 2. page 281.

41. *Lairet* atteſte, que Deron vint à la Société Populaire avec l'oreille d'un homme attaché à la cocarde nationnale de ſon bonnet. Il ſe promenoit, dit le témoin, avec ſes poches pleines de ces oreilles, qu'il faiſoit baiſer aux priſonniéres. Vol. 2, page 36.

42. Pluſieurs Généraux dans la Vendée, dit Forget, ſe firent une gloire d'imiter les bouchers horribles à Nantes. Ils commirent des cruautés et indécences inouies. Le Général Duguesnoy tua pluſieurs enfans aux mammelles, et puis s'efforça de coucher avec leurs méres.

Ce Duqueſnoy eſt le tigre qui prit le nom de boucher de la Convention, et qui dit, que rien ne lui faiſoit tant de peine que de ne pas pouvoir lui ſervir de bourreau. Vol. 2, page 267.

43. Girault dit, jai vu noïer plus de trois à quatre cens perſonnes, parmi leſquelles il y avoit des femmes de tout age, des femmes enceintes qui furent delivrées dans l'eau et la vaſe des gabares mêmes, ni cette horrible circonſtance ni les plaintes et cris perçans de ces victimes, rien ne put exciter la compaſſion. Le fruit de leur amour conjugal périt avec elles. Vol. 2. page 122.

44. Une femme qu'on alloit noier fut ſaiſie des douleurs de l'enfantement. Elle étoit ſur le point de ſa delivrance quand ces horribles cannibales arrachérent

rent l'enfant de ſon ſein, l'embrochérent à une bayonette et ainſi le portérent à la riviére.

Un quatriéme de nos repréſentans (dit l'auteur de la Conjuration, page 162) Grand Dieu mon cœur ſe fend ! ce quatriéme ouvrit les entrailles des méres, en arracha le fœtus palpitant, pour en orner la pointe d'une pique de liberté et d'égalité.

45. Le nombre de corps qu'on avoit jettés dans la Loire, qui eſt la moitié de la largeur du Delaware à Philadelphie, étoit ſi conſidérable, que les officiers municipaux jugérent à propos d'émaner une proclamation (Vol. 5, page 70.) *prohibant l'uſage de l'eau de cette riviére.*

On a généralement ſupputé le nombre de perſonnes, appartenant à cette ville infortunée, tant celles qu'on à noyées, fuſillées *en maſſe*, et guillotinées, que celles qu'on a etouffées ou laiſſé mourir de faim dans les priſons, à *quarante mille ames*; et cette ſupputation eſt confirmée par l'auteur de la Conjuration, qui dit, (page 159) " Le nombre de perſonnes aſſaſſinées dans le Sud de la France, dans l'eſpace de quelques mois, eſt eſtimé a cent mille." Le nombre de corps jettés dans la Loire ſurpaſſe tout calcul. Carrier lui ſeul en a fait périr *plus de quarante mille*, tant hommes que femmes et enfans.

Faits, *tirés de différens ouvrages qui prouvent que ces cruautés étoient autoriſées par les Aſſemblées Nationales*

Après avoir conduit le lecteur à travers un déluge de ſang, il paroit indiſpenſable d'ajouter quelques faits qui montrent ſous quelle autorité ce ſang à été répandu ; car, ce ſeroit en vain de faire naître ſon indignation ſi on ne lui dévoiloit les vrais auteurs de ces crimes.

46. Commençons par l'Assemblée Constituante, et pour preuve qu'elle approuvoit ces meurtres il suffira de dire, qu'elle a honoré du nom de *Conquérans*, une populace sanguinaire, qui, après s'être saisie de deux hommes, les a massacré et a porté leurs têtes sur des piques dans les rues de Paris. *Voyez l'histoire de Rabaud, de la révolution Françoise*, page 106.

La seconde Assemblée, lorsqu'elle fut informée des meurtres de Jourdan et de ses associés à Avignon, tels que décrits au premier chapitre de *l'Avis du Canada*, menaça le membre qui en communiqua la nouvelle, parcequ'en parlant de ces meurtriers il dit, que c'etoient des *brigands* et non des patriotes. *Voyez la gazette universelle pour Mai* 1792. Et comment cette Assemblée se conduisit elle lorsqu'elle apprit les massacres dans les prisons de Paris pendant les premiers jours de Septembre de 1792? Tallien, qui dernièrement a fait tant de bruit, vint à l'Assemblée Nationale et l'informa de ces meurtres, de la manière extraordinaire suivante " Les Commissaires ont fait " tout leur possible pour prévenir les *désordres*. Le massacre des Prisonniers est ce qu'il appelle des *désordres*, mais ils n'ont pu arrêter la vengeance, juste en quelque façon, du peuple, l'Assemblée écouta ce langage très tranquillement; et le Docteur Moore, dont le journal (page 178) nous a fourni ce trait, excuse l'Assemblée en disant, qu'elle étoit intimidée. Mais on a découvert depuis, que les principaux membres étoient précisément ceux qui, à l'aide de Petion, Manuel et Marat, avoient tramé ce massacre. C'est un fait avéré, rapporté par l'Abbé Barruel, (page 334) que *Tru-vel*, un des membres de l'Assemblée, donna le lendemain du massacre, en Septembre, un mandat sur le trésor public conçu en ces termes, " *à payer aux* " *quatre porteurs chacun douze francs, pour avoir aidé* " *à expédier les prêtres à la prison de St. Firmin*. Au

moment que ce mandat, pour recompenser des meurtriers, fut écrit, ce Louvet étoit un Législateur. Je ne puis me dispenser ici de remarquer qu'un imprimeur d'une feuille publique, dans les Etats Unis, a voulu tirer gloire de ce que ce Louvet " actuellement " Président de la premiére Assemblée du monde," suivant notre imprimeur, étoit *éditeur d'une gazette*. On ne devroit pas être si pressé de se vanter de parenté avec les législateurs de ce païs d'égalité.

48. Il est tems, dit Goujin, de déchirer le voile, Les représentans Bourbotte et Bô avoient parfaite connoissance de tous ceux qu'on noïoit et fusilloit : car, Bô dit à Hochet, en parlant des Membres du Committé Révolutionnaire, que ce n'étoit pas à cause de *ces meurtres* qu'on leur avoit intente procès. Ensuite l'avocat pour le Committé demande au citoyen Bô le vrai motif de cette procédure contre le Committé ; Bô avoue que c'étoit pour avoir *diverti les trésors* saisis sur les prisonniers. Et, (page 60) malgré qu'il avoit remplacé Carrier à Nantes, malgré que l'eau de la riviére n'étoit pas potable, à cause des cadavres qu'elle charioit ; quoique près de deux cens trous avoient été creusés, pour y jetter les personnes fusillées ; et malgré les cris et lamentations dont la ville retentissoit, malgré tout cela il pretend ne pouvoir rien dire de positif *sur ces meurtres*.

Ce représentant Bô est convaincu (page 119) d'avoir lui même justifié la conduite du Committé et de Carrier.

Carrier dans sa défense soutient, qu'il na fait que *son devoir, et que la Convention à été reguliérement informee de tout ce qui se passoit* et maintenant, dit il, (page 119) elle se plaint *de ce qu'on à fusillé en masse*, comme si *la même chose ne s'étoit pas faite à Angers, Saumur, Laval et par tout ailleurs.*

49.

49. Un témoin, (Vol. 5, page 60.) informe le tribunal, que lui même, comme membre de la Convention, *avoit informé ce corps des horreurs qui s'étoient commis à Nantes*, et surtout du *massacre des femmes et enfans.*

50. L'Auteur de la *Conjuration*, si souvent cité, dit (page 162) " Quand le sanguinaire Carrier écrivit à la Convention, qu'au moyen de Gabares avec des chevilles au fond, il expédioit les prisonniers par centaines à la fois, Carrier ne fut pas blamé ; au contraire, on *l'approuva en différentes occasions*, comme étant l'inventeur d'une *machine qui faisoit honneur à sa patrie.* Vol. 5, Page 49.

EXTRAITS *des* BANDITS DEMASQUÉS *ou mémoires historiques du tems présent, par le Général Danican.*

La Commission militaire, sans me communiquer son intention, envoya les officiers municipaux de Laval au Pont de Cé, où ils menérent en même tems *cinquante charretées* de Nonnes, prêtres, personnes suspectes, fedéralistes *et gens riches*, qui furent tous guillotinés, noyés ou fusillés. Les quarante officiers municipaux furent inclus dans cette expédition infernale, par l'ordre d'un certain MILLIERE, membre de la Commission Militaire, et qui étoit un des membres de la Commune de Paris lors des massacres, en Septembre.

Durant le siege d'Angers, MILLIERE et ses complices firent mourir *trois à quatre mille* François au Pont de Cé, parmi lesquels se trouva mon hôte, Hortode, Greffier du Committé de la guerre, Christophe un des Capitaine du 8me. régiment de Houssards et La Croix adjutant Général, actuellement attaché à

l'état-major de Paris, le même qui conduisit à Laval les officiers municipaux, noyés par ordre de Milliere, furent témoins de ces horreurs, page 25 et 26.

52. Il eſt trés certain qu'un ſoldat de la compagnie de Marat, qui étoit employé, à ces expéditions, propoſa de ſauver la vie à une jeune fille à *certaines conditions* ; mais la vertueuſe victime ſe détournant avec dédain et ſerrant ſa mére dans ſes bras, l'accompagna à la barque fatale.

54. *Francaſtel* a fait noyer tout autant de monde à Anger que *Carrier* à Nantes ; néanmoins on laiſſe vivre ce monſtre, qui ſe décore du nom de patriote de 89 ! page 27.

55. Le vrai but alors (en 1794) étoit de dépeupler la France, et *Carnot* donna une preuve de ſon diſcernement dans le choix du Général *Vachot*. La ſeule qualité réquiſe pour un bon chef de *ſans-cullottes*, étoit de ſavoir maſſacrer. C'eſt ainſi que le *brave* et *célèbre Roſſignol*, ſucceſſeur du Général *Biron*, après avoir promis à la barre de la Convention, que ſous quinze jours, il purgeroit la Vendée, réuſſit d'exterminer *cent mille hommes* de l'un et l'autre partie en moins de trois mois de tems, page 70.

56. Pendant que *Carrier* fit noyer 20,000 victimes, que *Prieur* fit guillotiner les fédéraliſtes à Breſt, (et entr'autres le Pere du Général *Moreau*, le même jour que le fils prit le fort de ſluys) ; pendant que *Barras* et *Fréron* démolirent Toulon et fuſiliérent 800 de nos matelots et officiers marins, un forcené, nommé La Planche un moine Bénédictin defrocqué, repréſenta à Caen *Tibére én délire* : à ſon arrivée dans cette ville il apperçut une conſternation génerale cauſée par la guil-

lotine

lotine, et ſurtout par la préſence d'un Député, " Qu'eſt ce que ſignifie cette terreur Ariſtocratique " que j'obſerve? *j'ordonne une promenade civique*, ce " ſoir je donnerai un bal républicain, et je conſidére-" rai tous les abſens comme des Ariſtocrates" La promenade commença à dix heures du matin; *La Planche* ſe mit à la tête, ſuivi de tout le peuple de Caen et de tems en tems s'arrèta, ſe mit à genoux et invoqua l'ombre de *Marat*, auquel il offrit d'avance les têtes de pluſieurs perſonnes dont il fit faire le Procès et qu'il fit condamner. Au milieu de la ville *La Planche*, les mains levées, s'écria *Oh grand Marat !* Tout le peuple repéta *Oh grand Marat !* Au bal civic du ſoir il s'amuſa à manier les ſeins des femmes; ce ſont, dit-il, des ſeins Ariſtocratiques qui baiſſent au toucher d'un républicain; et il força pluſieurs de ces créatures malheureuſes de danſer avec lui, pendant que leurs maris et leurs péres languiſſoient dans une priſon,

57. En Octobre de 1793, le feu fut mis à tout le pays de La Vendée, ſans même épargner les diſtricts patriotiques, et cela en obeiſſance aux decrèts de la Convention Nationale. Le feu et la mort précéderent chaque colonne, tout fut maſſacré ſans diſtinction ni d'age ni de ſéxe. Une immenſe population fuit devant les républicains, et joignit l'armee catholique qui fut forcée de paſſer la Loire à St. Florent. Que l'homme ſenſible ſe repréſente plus de cent mille François, tant hommes que femmes et enfans, voyant leurs maiſons et chaumieres ſur une étendue de vingt lieues de tour, en flammes, et prevoyant, avec deſeſpoir, une mort immédiate et certaine. page 84.

58 Ce fut ſous le commandement de ce mécréant J*urreau de la Liniére* que les ſoldats portérent des enfans au bout de leurs bayonettes. J'ai vu l'original de

 l'ordre

l'ordre par lequel Mr, *Turreau*, enjoignoit *un massacre universel*. Cependant ce *Mr. Turreau* vient d'être acquitté, et est actuellement employé, par le Directoire, qui honore des hommes comme *Turreau de la Liniére* de l'epithête de républicains zéles. page 171.

59. Afin qu'on ne m'accuse pas de m'exprimer toujours avec violence, je citerai un passage du livre de *Vials* sur la Vendée. Ce *Vials*, comme je l'ai déja dit, étoit un révolutionniste et un noïeur; mais s'étant brouillé avec ses collegues il les dénonça Page 193.

" Au 23me Ventose *Turreau* arriva à *Chaonres*, et
" le lendemain il brula les possessions des patriotes, et
" fit fusiller plusieurs femmes et enfans. J'en fus
" quitte pour la destruction d'une ferme. Page 130.
Ensuite,

60. *De vingt mille* personnes qui furent *fusillées* dans
" les department du Maine et de la Loire, il est prou-
" vé par cinq jugemens, actuellement devant moi, que
" de ce nombre, cinq cens quatrevingt dix n'étoient
" pas *hors de la loi*; soixante et dixneuf furent exécu-
" tées au 3me Nivose, soixante et quinze au 4me,
" deux cens trente trois au 6me, cent cinq au 23me,
" et quatrevingt dixneuf au 27me Germinal. Un
" *grand nombre d'enfans* se trouvoient compris dans
" ces cinq jugemens.

61. " Francastel, dans sa lettre sur l'établissement
" de la Commission Militaire dit, " Que tant qu'il
" existe de grands criminels ou des fédéralistes dans
" ces pais, l'autorité des tribunaux ordinaires doit res-
" ter suspendue". Vials, en s'adressant à la Société
Populaire à Angers, observe, " Vous n'ignorez pas
" citoïens que plus de deux mille femmes et enfans
" ont été assassinés de cette maniére infâme" Vache-

" ron

“ ron et Morin, membres de cette déteſtable Com-
“ miſſion, en ont dreſſé les liſtes. Deux femmes
“ obſervérent à Obrumier qu'elles n'avoient été arrê-
“ tées que comme des perſonnes ſuſpectes, malgré ce-
“ la il les fit fuſiller avec ſoixante et dix autres fem-
“ mes. S'il ſe trouvoit quelqu'unes de ces pauvres cré-
“ atures qui reſpiroient après avoir reçu le coup de fu-
“ ſil, l'humain Goupil les acheva à coup de ſabre. Les
“ citoïens d'Angers dépoſérent, que toutes ces victi-
“ mes paſſoient devant leurs portes avec des muſiciens,
“ jouant des airs patriotiques; qu'ils ont vu des filles
“ de quinze à ſeize ans, doublement intéreſſantes par
“ leur beauté et leur jeuneſſe, embraſſer les genoux de
“ leurs Bourreaux, les ſuppliant de leur accorder la vie,
“ et que tout le monde, (les ſoldats même) verſoient des
“ larmes, excepté ſeulement les monſtres de la Com-
“ miſſion Militaire, qui étoient aſſez barbares pour ſe
“ moquer de la ſenſibilité du peuple.” Page 78,

62. Oui peuple conquérant ! *Vingt villes et dixhuit cens villages et hameaux ont été détruits par vos victoires!* Et votre gloire et vos lauriers vous coutent *trois millions d'ames*.. Ce ſont des vérités affligeantes qu'on ne ſauroit répéter trop ſouvent, puiſqu'il y a tant de perſonnes qui en doutent.

Par exemple, quel peuple en Europe ne regarderoit pas l'établiſſement d'une *tannerie de peaux humaines*, à Meudon comme une fable ? N'oublions pas cependant, qu'un homme vint à la barre de la Convention, pour y annoncer la découverte d'un moïen nouveau et ſimple, pour procurer du cuir en abondance ; que le Committé de la ſûreté publique (le Committé de Carnot) lui déſigna une place convenable, pour l'exécution de ſon plan, au château de Meudon, dont les portes étoient toujours fermées ; et finalement que *Barrére*, *Vadier* et autres furent les premiers qui por-

têrent des bottes faites *de peau humaine*. Ce n'étoit pas *au sens figuré* mais littéralement que *Roberspierre*, écorchoit son monde, et comme Paris a fourni des souliers à l'armée, il est possible que mainte défenseur de la France ait porté des semelles faites de la peau de son ami ou de son parent. Cela paroîtra peut-être risible à certains *incrédules*.

Convention Nationale. A Meudon, on avoit établi une tannerie de peaux humaines, et c'est à votre existence que la France doit une idée aussi monstrueuse. Page 209, 210.

63. Les troupes qui marchérent de la Hollande à la Bretagne commirent toute espéce d'excès sur leur route ; et dans le voisinage de Rouen ils *rotirent* vraiment les pieds d'un paysan, pour l'obliger à découvrir son argent. Page 213.

64. Prieur de la Marne, un fou, qui s'enivroit sans cesse, excita une revolte dans le voisinage de Morbihan, de concert avec le général Canuel, qui passoit à cheval sur les corps fusillés des Chouans, à Vannes ; pendant qu'à Josselin un certain Batteux, un cuisinier et commissaire, délégué par Carrier et Prieur, forçoit les victimes de creuser leur propres fosses. Toute la commune de Brest s'en fut pour dénoncer Prieur à la barre de la Convention. Pendant le siége d'Angers il fit massacrer un nombre prodigieux de femmes et de filles qui furent arrêtées dans les fauxbourgs : après qu'il les eut examiné, et traité avec ironie et mépris, il les fit mener à *l'hôpital*, c'est ainsi qu'il appelloit la grève où elles furent fusillées. Les soldats rirent, pendant qu'on exécutoit ces ordres ; et dépouillérent les corps morts.

Une Dame de Civrac, une abbesse, fut conduite devant Francastel et Prieur. Elle avoit une domestique

que qui lui étoit fort attachée et qui ne vouloit pas la quitter ; en conféquence elles furent toutes les deux guillotinées à Angers. Cette Dame avoit au moins quatrevingt ans. Francaftel fit noyer plufieurs perfonnes même après la mort de Roberfpiere. A Savenay Prieur fit fufiller *douze cens payfans*, qui avoient mis bas les armes : après qu'il les eut mis tous dans une églife il fit avancer une colonne républicaine, et le chef de brigade Carbon fut chargé de l'exécution du maffacre. Ce Carbon probablement eft encore à Laudeac, où il m'apprit cette circonftance, pendant qu'il étoit encore fous mes ordres. A Noirmoutier il y eut *quinze cens prifonniers de guerre de fufilés*. Ce fut là que le brave et vertueux d'Elbée périt avec plufieurs autres officiers de mérite. A Mans toutes les femmes qu'on put trouver furent maffacrées. Neuf mois après tous ces maffacres j'eus le bonheur de fauver la vie d'une jeune fille de Maulevrier, qui à Mans, avoit reçu les derniers foupirs de fa mére fur le grand chemin, après quoi elle vécut fix mois dans les bois. Page 230, 231 & 232.

Les extraits fuivans font tirés d'un ouvrage récemment publié, intitulé "Une réfidence en France, "pendant les années 1792, 1793, 1794 & 1795, "détaillée dans une fuite de lettres d'une Dame An- "gloife," 2 vol. 8vo.

66. La ville entiére de Bedouin, dans le Sud de la France, fut brulée, conformément à un decrêt de la Convention, pour expier l'imprudence de quelques uns de fes habitans, en coupant un arbre de liberté. Plus de foixante perfonnes furent guillotinées comme complices, et leur corps jettés dans des foffes, creufees avant leur mort par ordre du repréfentant Meignet. Ces exécutions furent fuivies d'une incendie générale et de l'emprifonnement ou de la difperfion des habitans, dont

dont plusieurs furent obligés, par l'ordre exprés de Maignet, d'être présens aux meurtres de leurs amis et parens. Vol. 2, page 14.

Ce qui suit est une lettre adressée au maire de Paris, par un commissaire du Gouvernement d'Angers.

67. Vous nous obligerez en nous envoyant les dé-
" tails de votre fête de la derniére décade à Paris, a-
" vec les hymnes qu'on y a chantées. Ici on crie,
" *Vive la République*," ce qu'on fait toujours quand
" notre sainte mére, la guillotine, travaille. Depuis
" trois jours elle a rasé onze prêtres, un ci devant no-
" ble, une nonne, un général et un superbe Anglois,
" de six pieds de haut; et comme ce dernier, excé-
" doit la taille ordinaire de beaucoup, on l'a raccourci
" de la tête que nous avons mis dans une poche.
" Dans le même tems on a fusillé huit cens rebelles
" au pont de Cé et on a jetté leur carcasses dans la
" Loire ! J'apprens que l'armée est sur la piste des
" fuyards, nous cassons sur le champ la tête à tout
" ceux que nous joignons, et le nombre en est si grand
" que les chemins en sont pavés."

68. Vers le même tems on guillotina un imprimeur, et une femme, l'un pour avoir publié, et l'autre pour avoir vendu des gazettes qui contenoient des paragraphes considerés comme *incivics*.

69. Un fermier fut guillotiné, parceque quelques épis de bleds avoient germé dans un de ses étangs, on conclud de cette circonstance qu'il y avoit jetté une grande quantité de grain pour causer une disette, quoiqu'il fut clairement prouvé, à l'instruction de son procès, qu'à la recolte précédente le grain d'un champ voisin avoit été serré pendant qu'il ventoit beaucoup et

que

que très probablement quelques épis avoient été conduits par le vent jusqu'à l'eau, et avoient produit l'effet susdit, qui fut néanmoins admis comme preuve suffisante pour condamner le fermier. Un autre subit le même sort, pour avoir, suivant son usage, employe une partie de ses champs en lucerne, au lieu de semer le tout en bled page 100.

J'ai déja fait mention du caractère féroce de Le Bon, et les massacres de son tribunal ne sont que trop connus. J'ajouterai seulement quelques circonstances, qu'on peut admettre comme des caractéristiques de ce tiran, du tems d'alors, et peut être du peuple qui les a souffertes, et qui y a applaudi.

71. En s'amusant un jour, comme à son ordinaire à voir un *guillotinage*, après que différentes personnes avoient deja été exécutées, une des victimes, d'un mouvement très naturel, ayant détourné les yeux pendant qu'elle se mettoit dans la posture requise, le justicier s'en appercevant s'en fut à la poche qui contenoit les têtes des immolées ; il en tira une, et avec des imprécations inouies, obligea le souffrant de la baiser. Le-Bon, non seulement souffrit, mais approuva tout cela en dinant très souvent avec le boureau. On lui fit reproche, dans la suite, à la Convention, de cette familiarité, mais il se justifia en disant " Une action semblable de " Léquinio fut insérée par votre ordre dans le bulle- " tin avec mention honorable, et vos decrèts ont uni- " formement consacré les principes suivant lesquels " je me suis conduit." Ils sentirent tous, pour un moment, l'empire de la conscience, et se turent. Une autre fois ce Le Bon suspendit une exécution, pendant que les sauvages, à sa solde, couvrirent les prisonniers de boue et les insultérent avant de leur faire subir le dernier supplice.

72. Toutes les fois qu'un de ses collégues passa par Arras, il lui proposa de l'accompagner à une "*partie de guilletine*," et il fit faire les exécutions sur une petite place à Arras, préférablement à la grande, pour se donner la commodité, avec sa femme et ses parens, de jouir de ce spectacle, du balcon du théatre, où ils prirent le caffé au son d'un orchestre, qui jouoit durant la boucherie humaine.

73. La Convention, les Committês, toute la France enfin, étoit bien informée de la conduite de Le Bon. Il craignoït lui même d'avoir excédé les limites de sa commission, et en communicant ses inquiétudes à cet égard à ses supérieurs, il reçut en reponse les lettres suivantes, qui, quoiqu'elles ne peuvent l'exculper, assurément rendent le Committé de la sureté publique plus criminel que lui, page 121, 122 et 123.

" Citoyen,

Le Committé de la sureté publique approuve les mesures que vous avez adoptées, et par conséquent regarde l'ordre justificatif que vous sollicitez comme inutile. De telles mesures nonseulement sont permises, mais, par la nature de votre commission, sont partie de votre devoir. Nulle considération ne doit arrêter vos progrès révolutionnaires. Exercez donc votre zèle avec énergie ; les pouvoirs dont vous êtes revêtu sont sans limites, et *quelque chose* que vous jugiez avantageux au bien public, vous êtes libre, vous êtes par devoir obligé de le faire sans délai. Nous vous envoïons ci inclus un ordre, au moyen duquel votre autorité s'étend sur les départemens voisins. Armé de ces pouvoirs et de votre zèle, vous continuerez à confondre les ennemis de la République par les

les mêmes plans qu'ils avoient projettés pour sa destruction.

" CARNOT,
" BARRERE,
" R. LINDET.

74. Ce catalogue de forfaits pourroit se continuer *à l'infini*; mais on jugé à propos de le clore par la confession d'un défenseur zèlé de la révolution Françoise, en un mot par la confession de THOMAS PAINE. " Roberspierre et son Committé étoient devenus si " enragés et si remplis de soupçon que rien ne pou- " voit les satisfaire et rassurer que la destruction de " tout le peuple François. *Personne n'étoit assuré de " sa vie du jour au lendemain.* On fit sortir cent " soixante-neuf prisonniers du Luxembourg la même " nuit, dont cent soixante furent guillotinés. J'ai " lieu de croire que *j'etois inclus* dans la liste sui- " vante." FINIS CORONAT OPUS.



ABRÉGÉ
D'UN DETAIL
DE LA CONDUITE PERFIDE ET INHUMAINE
DES
OFFICIERS ET SOLDATS
FRANCOIS,
ENVERS LES
PAYSANS DE LA SUABE,
PENDANT L'INVASION EN
ALLEMAGNE,
EN 1796.

Je me fais un devoir de publier cet abrégé du détail des cruautés infligées par la soldatesque Françoise, non seulement au riche, mais à tous les individus en général des païs où ils ont porté le succès de leurs armes, afin que mes compatriotes ne se laissent tromper par de fausses assertions. On verra que les soldats de la liberté et de l'égalité sont les ennemis déclarés du bienêtre du peuple et qu'ils se font un plaisir d'enfreindre chaque principe de religion, en foulant aux pieds tout ce qui peut contribuer au bonheur de l'homme.

Le recit suivant est tiré d'un narré très étendu, de faits recueillis par les magistrats, de la bouche des opprimés, en différens districts, *par ordre des Gouvernemens respectifs*, et publié sous leur autorité.

Que Dieu veuille protéger notre religion, notre patrie, notre Souverain, notre Constitution et notre fidélité.



CRUAUTÉ FRANCOISE.

LES François aïant passé le Rhin, en Juin 1796. le cercle de Suabe, avec ses différens Gouvernemens, désirant de protéger ses sujets des calamités de la guerre et des cruautés qui avoient par tout accompagné les succès des François, firent immédiatement un traité avec le Directoire de France, dont voici la substance.

Le Duc de Wirtemberg convint de payer en espèces 1,833,333 florins d'Allemagne, et de fournir 4,200 chevaux, 100,000 quintaux de grain propre à faire du pain, 50,000 sacs d'avoine, 100,000 quintaux de foin et 50,000 paires de souliers, ces articles valent au moins 2,324,000 florins;—faisant ensemble en argent d'Angleterre - - £.378,120.

Le Margrave de Baden convint de payer 916,666 florins en espèces, 1,400 chevaux, 500 bœufs, 25,000 quintaux de grain propre à faire du pain, 12,000 sacs d'avoine, 50,000 quintaux de foin, et 25,000 paires de souliers, articles qui valent au moins 782,000 florins faisant ensemble en argent d'Angleterre. - - - - - £ 154,424.

Le cercle de Suabe convint de payer 5,500,000 florins, et de fournir 8,400 chevaux, 5,000 bœufs, 150,000 quintaux de grain propre à faire du pain, 100,000 sacs d'avoine, 150,000 quintaux de foin et 100,000 paires de souliers, valant au moins 4,872,000 florins: et les abbayes et couvents, avec les prélats convinrent de payer 3,208,333 florins, ce qui fait ensemble en argent d'Angleterre - - - £.1,234,575.

De sorte que les François reçurent de cette seule Province, en argent et en articles de differentes espèces, une somme de - - - - } £.1,767,119.

Pour ces grands ſacrifices les François promirent que les perſonnes, et les propriétés des habitans ſeroient reſpectées ; que les habitans ne ſeroient ni troublés ni gênés dans leurs loix, coutumes et religion, que ce qu'on livreroit pour la ſubſiſtance des armées, ſeroit pris en déduction des contributions ſtipulées, et que les troupes payeroient en argent ce dont elles auroient beſoin.

Voyons maintenant jusqu'à quel point ils ont manqué à leurs promeſſes, par les cruautés qu'ils ont infligées aux fermiers et payſans dans les diſtricts où ils ont paſſé.

Au 4me Août, 1796, *Ferino*, un des généraux François, exigea de la ville d'Altorf un préſent de 300 Louis, pendant que *Turreau* un autre Général extorqua 125 Louis de cinq petits villages ; et un commiſſaire impoſa les contributions les plus exorbitantes en proviſions et habillemens, dont il vendit la majeure partie, et enſuite ordonna la livraiſon de ſemblables articles. Les François ayant gagné un avantage ſur les Autrichiens, dans un engagement vers la fin de Septembre, ils commencérent auſſitôt à tout piller et détruire de la maniére la plus extravagante. Dès la premiére nuit après le combat, quelques ſoldats, pour ſe divertir, mirent, de propos délibéré, le feu à deux maiſons de la ville, et s'oppoſérent aux efforts des habitans pour l'éteindre. Pluſieurs autres maiſons furent plus qu'à moitié conſommées dans une incendie, cauſée par du charbon brulant et des chandéles allumées, qu'ils jettérent épars dans les chambres, ſous les lits et parmi des matiéres combuſtibles, de ſorte que la plus grande activité et vigilance des propriétaires put à peine garantir la ville d'une entiére deſtruction.

Après qu'Altorf ſe trouva réduit à une pauvreté qui ne laiſſa plus de quoi tenter les pilleurs, ils ſe diſperſérent

perſérent en bandes dans les campagnes d'alentour ; ils attaquérent les chaumiéres et demeures des payſans, (auxquels ils avoient promis la liberté, l'égalité et l'affluence) ils vuidérent juſqu'aux poches des gens, ils caſſérent les meubles, levérent les planchers des chambres, déchirérent les lits de plume et les matelats, creuſérent dans les caves et jardins, et fouillérent juſques dans les latrines, eſpérant d'y trouver des tréſors cachés. Ils revinrent ſix ou ſept fois à la même maiſon, et ne l'abandonnérent que lorſqu'il n'y reſta que les quatre murailles. Les bœufs, vaches et cochons furent ou emmenés, taillés en piéces ou mutilés; les oies et autres volailles furent emportées mortes ou vives, et les proviſions qu'ils ne purent conſumer furent foulées ſous les pieds ou mélées avec du ſable, des cendres et des ordures. Le pain même, qu'il eſt d'uſage dans ce pays de garder par précaution pour l'hiver, fut détruit par ces ſcélérats. Dans pluſieurs caves tout flottoit dans le vin des futailles que malicieuſement ils avoient défoncées et les maiſons étoient longtems après emprcignées de la vapeur de l'eau de vie qu'ils avoient répandue dans les chambres. Ils caſſerent juſqu'aux ſceaux et tous les autres uſtenciles des laiteries et dans bien des maiſons il ne reſta ni banc ni chaiſe qui ne fut rompue. Souvent ils menacérent les payſans de mort immédiate, et les maltraitérent à l'extrême, pour les forcer de découvrir leurs argent et effets de prix qu'on les accuſoit d'avoir cachés ; d'autres furent dangéreuſement bleſſés, et eſtropiés ſoit par des coups de fuſils, de croſſe de mouſquet ou de ſabre. La plus grande pauvreté, l'indigence la plus évidente ne pouvoit fléchir ces barbares, puiſqu'ils dépouillérent les mendians de leurs guenilles. Ils prirent juſqu'à la chemiſe de deſſus le dos à bien du monde. Les viellards et les enfans, les malades et les mourans, juſqu'aux femmes en travail d'enfant, tous

furent exposés au traitement le plus inhumain, arrachés de leurs lits, mal-menés et souvent blessés, sous prétexte qu'ils avoient connoissance de trésors cachés.

Les enfans qui cherchoient à fuir furent poursuivis, les femmes, pillées et violées, et des filles de dix à douze ans privées de leur innocence et de leur santé par ces cruels républicains. Ni la caducité de l'âge ni les infirmités, non plus que les maladies les plus honteuses ne purent arrêter leur brutale incontinence. On a vu dix et douze de ces malhereux satisfaire leur passion sur le même objet, pendant que leurs indignes compagnons gardoient la porte, ou bien assujettissoient par la terreur, la malheureuse victime de leur concupiscence. Ces cannibales portérent leurs excès jusque dans l'infirmerie de Weingarten et y commirent de semblables outrages sur des femmes infectées de maladies les plus dégoutantes, et d'un genre qui les excluoit de toute communication avec le reste de la société. Mais la délicatesse paroit être étrangère au caractère du républicain François ; car, à Heidenheim, ils firent usage, en guise de broche, des fiches de fer sur lesquelles les têtes de quelques malfaiteurs récemment exécutés avoient été fixées, pour rotir leur viande, auprès d'un feu entretenu avec les roues sur lesquelles les corps de ces delinquents avoient été exposés. Les cadavres de femmes péries par l'effet de leur incontinence bestiale et des femmes qui venoient d'être délivrées, servoient pour satisfaire les désirs infernaux de ces monstres sous figure humaine, plus abrutis que les bêtes des champs. Ce fut par des menaces, des massacres et au moyen de leurs armes meurtriéres qu'ils contraignirent le monde à une soumission aveugle et générale Malheur à ceux qui osoient s'opposer à leurs inclinations. Pendant qu'ils pillérent détruisirent, violérent et commirent des excès au village d'Ingoldingen, depuis le deuxième au quatrième Octobre,

au seul recit desquels l'humanité revolte, six ou huit volontaires se jettérent à corps perdu dans la maison d'un fermier nommé Jacob Furst ; ils maltraitérent sa femme, menaçant de la tuer à l'instant même si elle ne se rendoit à leurs désirs ; mais cette femme résolue déclara, qu'elle préféroit la mort au deshonneur : elle attaqua ces scélérats, et à l'aide de son mari, qui heureusement rentra chez lui, elle réussit à les chasser. Déterminés de se venger ils mirent le feu à la maison de Furst, laquelle, avec les meubles, les grains et tout ce qu'il possédoit, à l'exception des animaux, devint la proie des flammes. Trois autres maisons eurent le même sort, et le dommage souffert dans ce village et le village adjacent se monta à £4000

Les François se comportérent sans l'ombre de décence, sans le moindre égard pour la religion et son culte. Dans les églises ils forcérent le St Ciboire, foulérent l'hostie sous les pieds, emportérent l'argenterie qui servoit à la communion, ainsi que les habillemens cérémoniels du prêtre ; ils détruisirent les crucifix et autres images, et traitérent avec ignominie tout ce qui est regardé comme sacré par les catholiques et comme respectable par l'honnete homme de religion quelconque. Dans un des villages, dont l'église fut d'abord privée de ses ornemens et le prêtre entiérement dépouillé, ils ôtérent l'image de Satan d'une représentation de notre Seigneur, tenté dans le désert, et le placérent sur l'autel. Dans un autre village ils mirent un crucifix devant le feu et avec des éclats de rire les plus indécens le firent tourner comme de la viande à la broche, tandis que le vieux curé, à l'age vénérable de quatrevingt-trois ans, se vit non seulement pillé et insulté, mais en outre cruellement battu, en reconnoissance de l'hospitalité dont il les avoit reçus. La perte soufferte par ce petit district se monta à plus de £45,000.

PFULLENDORF.

PFULLENDORF. Au deuxième Août une division de la colonne, sous les ordres du Général Ferino passa par ce village. Quelques chasseurs, partie de l'avant-garde, entrérent dans une boutique, et y prirent, de force, des mouchoirs de soie et d'autres articles pour la valeur de cent florins, qu'ils offrirent d'acquitter en assignats ; mais le marchand refusa de prendre du papier aussi inutile, sur quoi ils l'attaquérent à coups de sabre, et ensuite quittérent la boutique avec des éclats de rire et l'accablant d'insultes. Cinq autres soldats entrérent dans la maison d'un des magistrats, et demandérent du vin et des vivres, qui leur furent servis avec promptitude et abondance : ils témoignérent leur reconnoissance à leur bienfaiteur en lui volant sa montre et son argent.

Dans le village voisin de Neubronn, appartenant au Prince de Furstenberg, six carabiniers imposérent une contribution de 300 florins, (environ £27), pillérent plusieurs maisons et maltraitérent ceux qui s'efforçoient à protéger leur propriété et à s'opposer aux insultes faites à leurs femmes et filles. Par ces violences plusieurs ouvriers industrieux furent réduits à la plus triste situation.

Si d'un côté la maniére grossiére et barbare dont ces voleurs armés ont extorqué ce qu'ils demandoient, a fait naître la terreur et la haine, leur intempérance, de l'autre, a causé une égale surprise ; car, ce que deux François dévoroient à un repas, auroit suffi à trois bons ouvriers Allemands pendant trois ou quatre jours ; et souvent ils exigeoient, entre deux et neuf heures, trois repas, qu'ils humectoient abondamment de vin sucré, et communément melé d'eau de vie, pour le rendre plus fort.

Pfullendorf et les villages adjacens, cependant, souffrirent peu, en comparaison d'autres lieux, jusqu'à ce que l'ennemi commença sa retraite, quand il emporta

porta ou détruifit tout le bled qu'il pouvoit trouver et faccagea en entier un petit hameau du voifinage.

Au cinquiéme Octobre le général *Moreau* en perfonne fixa fon quartier à Pfullendorf, fuivi de toute fon armée, qu'il diftribua dans les campagnes d'alentour, laquelle, ainfi que les hordes précédentes, fe rendit odieufe par fa conduite infâme, en fe livrant à des excès fans bornes, et en commettant des actes d'extorfion de tout genre. Un brave garçon qui avoit aidé à chaffer quelques uns de ces brigands de fon village, fut reconnu après, et eut la tête caffée. Deux fermiers, en s'oppofant à ce que leurs portes fuffent forcées, fubirent le même fort

Une vielle qui glanoit dans un champ fut renverfée par un de ces barbares républicains et menacée de mort, fi elle nè fe prêtoit à fes défirs brutaux, tandis qu'un autre, à la pointe de la bayonette, obligea fon vieux mari de voir defhonorer fa femme, Une églife fut forcée et pillée et la maifon du curé entiérement vuidée fous les yeux même du général Moreau, qui répondit avec dédain aux plaintes du fouffrant " je ne faurois l'empêcher" en fe regalant en même tems d'un coup d'eau de vie de cerifes, fa boiffon favorite, dont il s'enivroit auffi fouvent que le dernier de fes foldats,

Waldsee. A Waldfee les médecins et chirurgiens François firent de fortes réquifitions de drogues, vinaigre, chemifes et drap, qu'ils vendirent ou employérent à leur propre ufage, laiffant les bleffés et les malades fans fecours, expofés à la chaleur brulante du foleil. Dans un hameau, proche de Markdorf, dix foldats François abuférent, l'un après l'autré, d'une femme groffe, qui n'attendoit que l'heure de fa délivrance, et obligérent le mari d'être témoin de leur cruauté, Un officier dont les voifins avoient requis le

fecours

ſecours, loin de blamer les ſoldats, auſſitôt en entrant dans la maiſon, ſuivit lui même leur exemple, et ajouta aux maux qu'on avoit déja fait ſouffrir à la femme mourante. Dans un autre village une femme qui n'etoit delivrée que depuis huit jours, fut deſhonorée et tellement maltraitée, que ſa guériſon devint très douteuſe ; et lorſque, dans le deſeſpoir, elle ſe ſauva d'eux en chemiſe, avec ſon enfant dans les bras, ces monſtres s'en moquérent en riant à gorge déployée et par des badinages libertins.

On frémit au ſouvenir des énormités commiſes au village de Bremen, qui fut entouré le 6me Octobre par une bande de voleurs, ſous le nom de ſoldats républicains: cette horde, priſe de boiſſon, ſe jetta à corps perdu, et avec des cris de guerre affreux, dans les maiſons, et comme de coutume ſe mit auſſitôt à piller. Tous les coffres et armoirs furent vuides, les meubles caſſés ; on demanda l'argent des payſans le piſtolet à la main, les lits et matelats furent ouverts et examinés, ſous prétexte de recherche de tréſors cachés, les planchers furent levés et les enfans arrachés avec violence du berceau ; et nombre de familles furent dépouillées de tout ce qu'elles poſſédoient. Ce traitement, quelque cruel qu'il fut, n'etoit pas ſi terrible pour les fermiers innocens et paiſibles, que la maniére infernale dont ces mécreants traitérent le ſexe. Il n'y eut, dans tout le village, ni fille ni femme mariée, ni veuve qui ne fut deſhonorée à différentes repriſes, et la dépravation de ces ſauvages etoit telle, que l'on en voyoit ſouvent huit, dix et même un plus grand nombre inſulter ſucceſſivement la même victime, en aſſouviſſant leur incontinence beſtiale. Ni inſuffiſance d'âge, ni vielleſſe caduque, ni difformité, pas même les maladies les plus dégoutantes, rien ne pouvoit arrêter la fureur de leur paſſion, et pour combler la meſure de leurs iniquités, ils

rendirent

rendirent les maris, les péres et jufqu'à de jeunes enfans témoins de ces indignes outrages. Une femme, qui s'étoit inutilement défendue avec fon mari contre les attentats de fix de ces monftres, fut trainée dans les champs par deffus des haies et des foffés, abufée et laiffé à moitié morte fur la place, tandis que fon mari fut aftropié à coups de fabre, et fon enfant au maillot traité avec la derniére inhumanité. D'autres femmes, tant ici qu'aux villages voifins, furent attachées à des arbres et violées fucceffivement par plufieurs de ces monftres,

Non contens de ces excès, ils fe rendirent aux églifes, et en blafphémant, ils abattirent les autels, polluérent la table de communion par leurs ordures, arrachérent et profanérent l'image de notre Sauveur, foulérent l'hoftie fous les pieds et puis la jettérent aux chiens.

Markdorf, Quand les François paruient fur les bords du lac de Conftance, leurs chefs feignirent une furprife de la frayeur des habitans, dont plufieurs avoient quitté le païs Nous ne venons, dirent-ils, que pour offrir la paix à l'Empereur et non pour faire la moindre violence, foit à votre religion, vos ufages, vos perfonnes ou vos propriétés, qui feront tous refpectées et foigneufement confervées. Ces affurances furent publiquement données aux députés des différens villes et villages, par le Général Tarreau, qui ajouta, que fon premier but étoit de maintenir la difcipline la plus rigide et le plus grand ordre dans fon armée. Tranquillifés par cette déclaration folemnelle, les députés s'en retournérent chez eux, et au troifiéme Août, à midi, les François, au nombre de fix mille, entrérent dans Markdorf et les hameaux circonvoifins, où ils furent reçus avec toute l'hofpitalité poffible par les habitans. Mais ils n'y reftérent pas long tems fans forcer les portes et voler fous les yeux même des officiers de l'état major : une partie de cette horde

horde se répandit dans les campagnes d'alentour, où ces soi-disants protecteurs des paysans arrachèrent les habillemens de dessus le corps et la chaussure des pieds des pauvres habitans, qui leur offrirent des provisions ; ils forcèrent les portes des caves vuidérent les armoirs et coffres, prirent tous les objets portatifs de quelque valeur, rompirent les meubles, frappant et blessant sans pitié quiconque osa faire la moindre démarche pour défendre sa propriété.

Parmi les actes d'inhumanité sans nombre, commis à Wehr, le suivant mérite une place dans ce lugubre recueil. Cinq soldats aïant enfoncé la porte de la demeure d'une pauvre femme, qui, depuis douze heures, étoit en travail d'enfant, ils lui demandérent son argent, la menaçant de la pointe de l'épée, et sur sa réponse qu'elle n'en avoit point, ils saccagérent la maison et les autres batimens, emportérent tous les meubles, les habillemens, les cochons et les volailles qu'ils purent trouver; et en marque de compassion un d'eux en s'en allant jetta une poule morte à la tête de la pauvre femme, lui disant de s'en faire un bouillon. Il est très vrai que les républicains noyérent souvent leurs propres enfans qui naissoient de leurs femmes ou concubines, pendant leur passage par la Franconie.

La retraite des François, à travers ce district, fut marquée par de semblables rapines et brutalités. Dans un des villages ils abusérent d'une fille d'environ quinze ans, au point, qu'au bout de trois jours elle expira. Dans le même village ils entrérent de force dans la maison d'un marchand boutiquier, qui venoit de relever d'une longue maladie ; ils coupérent son lit en morceaux, en dispersérent la plume, vuidêrent la maison et le magazin, et ayant trouvé une caisse pleine de marchandises dans le jardin, qui y avoit été cachée, ils l'emportérent avec le reste du butin. Ils s'en furent

rent enſuite dans une autre maiſon, doht, non ſeulement, ils prirent tous les effets, mais par une malice diabolique ils y melérent enſemble tout le bled, l'avoine et le ſeigle et les répandirent dans les chambres. Le village fut entiérement ſaccagé et ruinée les uſtenſils de vendange briſés et jettés dans le Rhin, les égliſes dégarnies, le St. Ciboire forcé, et l'hoſtie conſacrée foulée aux pieds. On trouva pluſieurs cadavres de femmes aux environs du camp qui avoient été abuſées jusqu'à la mort. Quelqu'incroyable que paroiſſe le fait, il eſt pourtant vrai que ces monſtres ont aſſouvi leur rage lubrique ſur des corps morts et des victimes agoniſantes.

Radolph Zell. Il eſt remarquable que l'incurſion des François dans l'Empire, au lieu de diſpoſer le peuple Allemand à déſirer une révolution, a plutôt contribué à cimenter l'union entre les ſujets et le Souverain. Différentes villes, et ſurtout Radolph Zell, ont beaucoup ſouffert à cauſe de leur attachement pour leur Souverain et leur conſtitution, et cette derniére ville ne fut ſauvée des flammes, dont elle étoit menacée à la retraite du général Tarreau, que par un préſent de deux ſuperbes chevaux, et en lui fourniſſant et à ſon armée une abondance de proviſions les plus couteuſes, en retour deſquelles les ſoldats détruiſirent les vignes dont le produit étoit prèt à être recueilli, coupérent les arbres fruitiers pour en avoir les fruits plus à leur aiſe, et abattirent les haies et les clotures des jardins. Dans les villages circonvoiſins ils emmenérent tous les chevaux et beſtiaux et emportérent les moutons et cochons ainſi que tout le vin des caves et le bled des greniers et granges. Les femmes ici furent également brutaliſées, ce qui eut des ſuites funeſtes pour pluſieurs d'entr'elles.

A Engelures le preſbitére et quinze autres maiſons, avec tout le contenu et le produit de la riche ré-

colte de cette année, furent réduits en cendres. Le village de BARENTHAL, après avoir été pillé, fut mis en feu, et l'églife, quinze maifons et autant de granges devinrent la proie des flammes. Au petit village de WATTERDINGEN les foldats François emmenérent, emportérent et détruifirent les chevaux, les bêtes à cornes, les volailles les provifions et les meubles pour la valeur de £2000. Ils forcérent la porte de l'églife, foulérent aux pieds tout ce qui eft facré et blefférent le miniftre dangéreufement. Rien ne peut égaler leur férocité envers les femmes. Trois vielles de plus de foixante et dix ans, fix femmes en couche, quatre autres très avancées vers leurs termes, et douze filles furent prefque tuées par leur paffion effrénée. Des enfans même de douze ans perdirent leur innocence et leur fanté en la préfence forcée d'autre jeuneffe de moindre age; et cinq hommes qui entreprirent de protéger l'honneur de leurs compagnes, reftérent à moitié morts des bleffures qu'ils reçurent de cette canaille atroce.

A FRIBOURG, HEIDENHEIM et SCHWANDORF les mèmes horribles excès furent commis.

A EMMINGEN le maitre d'hotel du Prince de Furftenberg, qui, voulant s'enfuir, tomba et fe démit la cheville du pied, fut pourfuivi par des foldats François et battu impitoyablement, enfuite ils pillérent fa maifon et y commérent toute efpéce d'excès. Plufieurs jeunes filles devinrent les vîctimis de l'incontinence de ces fcélérats, qui ne refpectérent pas même la vielleffe. car ces monftres, dont on ne fauroit affez abhorrer les débordemens, abufèrent à plufieurs reprifes d'une femme de plus de foixante et dix ans.

Il n'appartenoit qu'au géneral *Ferino* de couronner à ENGEN toutes ces iniquités, par une action qui imprime une tache ineffaçable à fon pays. Le neuviéme Octobre, fous prétexte de la perfidie des habitans

tans, il fit mettre le feu à un fauxbourg qui étoit en même tems entouré d'une garde pour empêcher qu'on ne l'éteignit. Trente-trois maisons furent en peu de tems réduites en cendres, et il n'y eut que l'église et trois chaumiéres qui ne furent consommés par les flammes. Ce général étant informé à minuit qu'il étoit poursuivi par un corps d'Autrichiens de 10,000 hommes, devint si furieux, qu'il fit mettre le feu à un autre fauxbourg, où il y eut douze maisons de brulées, quand les incendiaires évacuérent la place, suivis de la malédiction et des plaintes améres d'un nombre de familles et d'individus qu'ils avoient ruinés pour se divertir.

Je n'ai pas voulu entrer dans un plus long détail du pillage et de la destruction commis par cette armée ; je terminerai ce récit mélancolique en observant, que le dommage fait aux habitans de cette ville et à douze villages voisins, excéde £32,000 sterling.

Général Tarreau. Plusieurs chefs des hordes Françoises se sont deshonorées par leurs forfaits; mais le Général Tarreau les a tous surpassées par sa méchanceté qu'on ne sauroit entendre sans horreur et indignation. Une rapacité sans bornes, une cruauté sans exemple, une incontinence sans limites, un désir de vengeance déméfuré, une insolence vulgaire, un mépris pour tout ce qui est sacré, une extinction de tout sentiment : tel étoit l'assemblage du caractère de cet homme. On a déja fait mention de quelques uns de ses horribles excès ; il ne reste plus qu'à ajouter que, lorsque les François furent forcés de céder aux Autrichiens, Tarreau, semblable à un tigre enragé auquel on vient d'enlever sa proie, arriva le 22me Septembre à HOFEN, où il établit son quartier, et assisté de son digne associé Labrousse et Laguerrée, son valet de confiance, il tacha de se dédommager en quelque façon de la perte du pillage de Vienne, dont les

François

François se croioient assurés. On peut se former une idée de son caractère par la déclaration qu'il repétoit à chaque instant " qu'il se repentoit d'avoir jamais agi avec humanité, et qu'il regrettoit de n'avoir anéanti et réduit en cendres tous les villes, villages et couvents sur la route. Sa vie à Hofen étoit une suite de cruautés, de vol, d'intempérance et de débauche. Le 23me Septembre il envoya une réquisition à Constance pour six mille chopines d'eau de vie, à être livrées en vingt-quatre heures, sous peine de pillage par la soldatesque. On ne put trouver que la moitié de cette quantité à Constance, qui fut acheminée par eau vers le quartier général, mais essuia des délais par des vents contraires. Tarreau non seulement menaça de mettre le feu à la ville, mais de faire mourir le premier magistrat et plusieurs autres qu'il retenoit comme otages, et qui, après avoir passé la nuit dans la crainte d'une mort prochaine, auroient probablement été sacrifiés par ce chef sanguinaire, si l'eau de vie n'eut arrivée le matin avant l'heure fixée pour leur exécution. Cette liqueur resta trois jours au quartier général, et fut ensuite vendue par le commissaire Stouhien aux Suisses du voisinage. Les soldats François n'en eurent pas une goutte, quoiqu'elle avoit été extorquée sous prétexte qu'elle étoit nécessaire pour l'armée.

On pourroit prouver par beaucoup de témoignages que les officiers supérieurs même ont pris part au pillage et ont partagé les dépouilles. Les ecclésiastiques en général, mais surtout les profés de l'un et l'autre sexe, parurent les objets choisis de leur malignité républicaine, de leur incontinence et de leur cruauté, dans lesquelles les officiers montrèrent l'exemple aux soldats. A Biberach, Durheim, Biburg, Stotzingen, Aystetten, Donauwerth et beaucoup d'autres endroits il s'est commis, *(ainsi qu'on peut le voir plus au long dans l'original de cette publication)* des crimes qui, en fait de cruauté et

et de diverſité, ſurpaſſent tous les deſordres dont le militaire d'aucun état civiliſé ſe ſoit jamais rendu coupable ; excès qui deviennent plus odieux par la conſidération que ceux qui les ont commis prétendent appartenir à la nation la plus humaine et la plus éclairée de la terre, et qui s'efforcent à détacher les ſujets des autres états de leur allegéance, par l'offre ſpécieux mais perfide d'une *liberté* remplie de maux et d'une *égalité* que l'expérience nous prouve n'être qu'imaginaire.

FINIS.

